

tabula natura

Depuis leur mise en place, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont supporté une succession d'évènements essentiellement éphémères. Dans ce laboratoire artificiel pour utopies renouvelées, seules quelques traces des expérimentations les plus marquantes subsistent. À l'occasion du 50ième anniversaire d'expo 67, cet espace est investi par une nouvelle expérience qui tire avantage de la nature insulaire du lieu : les accès en sont volontairement coupés de manière à laisser l'archipel évoluer sans intervention humaine pour une durée de 50 ans. Isolées mais observables, les îles deviennent le théâtre de la réappropriation naturelle des lieux, un processus de slow-design où la nature et le temps sont les seuls vecteurs de changement. Au terme de cette expérience, le parc naturel des îles est réouvert aux humains qui pourront y découvrir une utopie à la fois singulière et universelle, un lieu que seul le temps et les processus naturels peuvent imaginer.

2017

Redistribution des activités sur le territoire montréalais. Fermeture des accès aux îles.

Le système d'espaces verts montréalais, lui-même archipel au sein du territoire, accueille les activités éphémères déplacées. Coupées des infrastructures routières et isolées par le fleuve St-Laurent, les îles deviennent un lieu à observer, laboratoire vivant laissé à la dérive.

2017 - 2067

Processus naturels sous observation.

Un nouvel écosystème se développe sur ces îles, permettant l'observation en temps réel de l'amalgame changeant entre une structure formée par l'homme et les vecteurs environnementaux qui la transforme, entre le strié et le lisse.

2067

Réouverture du parc naturel des îles via le métro.

Les îles transformées accueillent une nouvelle occupation légère, puisqu'accessibles uniquement par le métro. À mi-chemin entre le parc urbain et les parcs régionaux, les îles offrent aux amateurs de plein-air une utopie naturelle à proximité de Montréal, un espace d'exception témoin des forces environnementales auxquelles nous sommes assujettis.



